

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 18 décembre 2025 - Délibération n° 2025-095

### AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

#### BUDGET "VILLE"

#### BUDGET "MAISON MÉDICALE"

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 8 décembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24
Votants	21
Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	6

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur Lionel Remande, pouvoir donné à Monsieur Benoit Quélard.

Madame Mangala Tual, pouvoir donné à Monsieur Thomas Maréchal.

Madame Catherine Sorin, pouvoir donné à Madame Martine Évain.

**- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :**

Monsieur André Croguennec.

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Géraldine Denigot.

#### *Rapport de Louis Le Coz.*

*Les budgets primitifs de l'exercice 2026 seront adoptés après le renouvellement général du conseil municipal et avant le 30 avril 2026.*

*Cependant afin de permettre un bon fonctionnement des services publics avant cette date, la réglementation et notamment les articles L. 1612-1 et L. 5217-10-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permettent d'engager des dépenses avant le vote du budget.*

*Ainsi, pour la section de fonctionnement, il est possible de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente, jusqu'à l'adoption du budget.*

*Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget peuvent être mandatées.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le **19 DEC. 2025**  
ID : 035-213502362-20251218-SG2025\_639-DE

*Concernant les dépenses d'investissement, elles peuvent être engagées, liquidées et mandatées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, uniquement sur autorisation de l'organe délibérant.*

*Par ailleurs, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, sous la nomenclature M 57, la réglementation dispose que, jusqu'à l'adoption du budget, les dépenses d'investissement prévues dans des autorisations de programmes (AP) ouvertes au cours des exercices antérieurs peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement (CP) égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.*

*Ces mesures dérogatoires au principe de l'annualité budgétaire ne concernent pas les recettes d'investissement. Il n'est donc pas permis de contracter un emprunt avant le vote du budget primitif.*

*Enfin, il est rappelé qu'avant le vote du budget primitif, la collectivité peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser de l'exercice précédent.*

*C'est pourquoi, afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, il est proposé que le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite des plafonds prévus par la réglementation, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits, s'ils sont engagés, seront inscrits au budget lors de son adoption.*

*Les autorisations mentionnées devant préciser le montant et l'affectation des crédits, il est proposé de retenir pour les budgets suivants les montants plafonds d'autorisation selon les chapitres et natures indiqués en annexe, synthétisés comme suit :*

#### *1. Budget principal "Ville"*

BUDGET PRINCIPAL VILLE 14000			
Hors opérations gérées en Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (hors AP/CP)			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Hors chapitre 16, hors restes à réaliser et hors AP/CP)	Budget primitif 2025 (BP + DM hors RAR 2024)	Plafond du 1/4 des crédits budgétés en 2025	Autorisation 2026 (selon natures et objets détaillés en annexe)
	3 924 402,71 €	981 100,68 €	802 363,18 €
chapitre 20 : immobilisations incorporelles			97 625,00 €
chapitre 204 : subventions d'équipement versées			37 777,50 €
chapitre 21 : immobilisations corporelles			258 421,70 €
chapitre 23 : immobilisations en cours			408 538,98 €

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
 Reçu en préfecture le 19/12/2025  
 Publié le **19 DEC. 2025**  
 ID : 035-213502362-20251218-SG2025\_639-DE

AN 2025

BUDGET PRINCIPAL VILLE 14000				
Opérations gérées en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement				
chapitre	Article	Libellé	Crédit de Paiement 2025 (BP + DM hors RAR 2024)	Autorisation 2026 (dans la limite du 1/3 des autorisations ouvertes en 2025)
23	2313	Abbatiale Saint-Sauveur	423 770,00 €	141 256,67 €
	2313 et 2315	Friche Garnier 1ère phase + aménagement du chemin sous la marée	1 474 510,00 €	491 503,33 €
	2313 et 2315	Ecole Charlie Chaplin - phase élémentaires et phase maternelles	916 458,62 €	305 486,21 €
	2313	La Ruche	100 000,00 €	0,00 €
	2315	Reprise du mur quai Saint-Jacques	69 300,00 €	23 100,00 €
	2315	Aménagement de la rue de la Chataigneraie	90 000,00 €	30 000,00 €

## 2. Budget annexe "Maison Médicale"

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE 14015			
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Hors chapitre 16, hors restes à réaliser et hors AP/CP)	Budget primitif 2025 (BP + DM hors RAR 2024)	Plafond du 1/4 des crédits budgétés en 2025	Autorisation 2026 (selon natures et objets détaillés en annexe)
	41 400,00 €	10 350,00 €	10 350,00 €
chapitre 21 : immobilisations corporelles			10 350,00 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1612-1 et L. 5217-10-9,

Vu l'instruction codicatrice budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n° 2025-034 du 3 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal,

Vu la délibération n° 2025-068 du 3 juillet 2025 relative à la décision modificative n° 1 du budget principal,

Vu la délibération n° 2025-076 du 2 octobre 2025 relative à la décision modificative n° 2 du budget principal,

Vu la délibération n° 2025-036 du 3 avril 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget annexe "Maison Médicale",

Vu la présentation en commission Finances du 26 novembre 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le 19 DEC 2025  
ID : 035-213502362-20251218-SG2025\_639-DE

À L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement 2026 avant le vote des budgets primitifs dans la limite du montant des autorisations définies ci-dessus et pour les affectations mentionnées dans le tableau annexé à la présente, pour les budgets "Ville" et "Maison Médicale".

DIT que les investissements engagés dans le cadre de ces autorisations feront l'objet d'une information au Conseil municipal.

Pour extrait conforme,

~~Pascal Duchêne  
Maire de Redon~~

~~La Secrétaire de séance,  
Géraldine Denigot  
4<sup>ème</sup> Maire-Adjointe~~



*Mis en ligne le 19 DEC. 2025*

BUDGET PRINCIPAL VILLE 14000				
Hors opérations gérées en Autorisations de Programmes / Crédits de Paiement (hors AP/CP)				
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Hors chapitre 16, hors restes à réaliser et hors AP/CP)		Budget primitif 2025 (BP + DM hors RAR 2024)	Plafond du 1/4 des crédits budgétés en 2025	
		3 924 402,71 €	981 100,68 €	
Chapitre	Article	Libellé	Autorisation 2026 (dans la limite du 1/4 des crédits budgétés en 2025)	Affectation prévisionnelle
20	2031	FRAIS D'ETUDES	87 010,00 €	Etudes techniques d'aménagements de voirie Etudes techniques de diagnostics réseaux VRD Etudes techniques de diagnostics bâtimenaires Etudes topographiques diverses rues Etude plan de circulation
	2033	FRAIS D'INSERTION	2 500,00 €	Insertion d'annonces pour la commande publique (marchés d'investissement)
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	8 115,00 €	Concessions et droits similaires, logiciels pour l'informatisation des services
sous-total chapitre 20			97 625,00 €	
204	20422	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	37 777,50 €	Subventions versées pour OPAH-RU Subventions versées pour la campagne de ravalement de façades Subvention pour une sculpture - association mémoire des déportés
sous-total chapitre 24			37 777,50 €	
21	2111	TERRAINS NUS	94 575,00 €	Acquisitions foncières de terrains nus et frais notariaux associés (sur délibération du conseil municipal)
	2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	21 721,25 €	Travaux d'accessibilité de l'espace public (rampes, rambarde)
	21314	BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	3 200,00 €	Végétalisation de l'espace public
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	5 000,00 €	Portails de bâtiments communaux Constructions et aménagements des salles de sports et gymnases
	21351	BATIMENTS PUBLICS	2 750,00 €	Constructions et aménagements et installations des autres bâtiments communaux (halles ou locaux mis à disposition d'associations)
	2151	RESEAUX DE VOIRIE	7 500,00 €	Installations des autres bâtiments communaux (logement temporaire ou locaux mis à disposition d'associations)
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	8 750,00 €	Signalisations horizontales - diverses rues
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	19 875,00 €	Mobilier urbain
	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE D'INCENDIE ET DE DEFENSE	5 000,00 €	Extension de réseau basse tension - diverses rues
	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	3 262,50 €	Feux tricolores - divers carrefours
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	3 150,00 €	Poteaux d'incendie pour mise en conformité
	2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	12 000,00 €	Pompes à eau, contenaires, tonnes à eau
	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	5 000,00 €	Equipement ou outillage des services techniques
	21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	11 025,00 €	Lampadaires d'éclairage public
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	8 565,00 €	Passage des lampes en LEDs
	21841	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	7 437,50 €	Véhicules ou vélos pour les services municipaux
	21848	AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	6 680,00 €	Copieurs, vidéoprojecteurs interactifs, classes mobiles, postes informatiques
	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 037,50 €	Installations téléphoniques dans les écoles
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 892,95 €	Copieurs, vidéoprojecteurs, postes informatiques, souris ergonomiques, tablettes numériques et casques téléphoniques pour les services municipaux	
sous-total chapitre 21			258 421,70 €	Immobilisations pour la mise en œuvre du budget participatif
23	2313	CONSTRUCTIONS (hors opérations en AP/CP)	148 116,48 €	Mise aux normes restaurant scolaire
	2315	INSTALLATIONS, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES (hors opérations en AP/CP)	260 422,50 €	Tribune stade municipal Insonorisation plafond salle d'étude de l'école A Sylvestre Aléas et révisions de prix - divers marchés
sous-total chapitre 23			408 538,98 €	Aménagement de trottoirs et reprise des eaux pluviales - Rue des champs de haut
Total autorisé			802 363,18 €	Travaux de construction de la passerelle Vilaine et travaux d'aménagement de ses atterrissages Accès PMR tribune d'honneur au stade municipal Travaux sur réseaux d'eaux pluviales - diverses rues Dispositif d'infiltration des eaux pluviales pour l'ombrrière photovoltaïque Aléas et révisions de prix - divers marchés

BUDGET PRINCIPAL VILLE 14000				
Opérations gérées en Autorisation de Programme / Crédits de Paiement				
chapitre	Article	Libellé	Crédit de Paiement 2025 (BP + DM hors RAR 2024)	Autorisation 2026 (dans la limite du 1/3 des autorisations ouvertes en 2025)
23	2313	Abbatiale Saint-Sauveur	423 770,00 €	141 256,67 €
	2313 et 2315	Friche Garnier 1ère phase + aménagement du chemin sous la marée	1 474 510,00 €	491 503,33 €
	2313 et 2315	Ecole Charlie Chaplin - phase élémentaires et phase maternelles	916 458,62 €	305 486,21 €
	2313	La Ruche	100 000,00 €	0,00 €
	2315	Reprise du mur quai Saint-Jacques	69 300,00 €	23 100,00 €
	2315	Aménagement de la rue de la Chataigneraie	90 000,00 €	30 000,00 €

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE 14015				
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT (Hors chapitre 16, hors restes à réaliser et hors AP/CP)		Budget primitif 2025 (BP + DM hors RAR 2024)	Plafond du 1/4 des crédits budgétés en 2025	
		41 400,00 €	10 350,00 €	
chapitre	Article	Libellé	Autorisation 2026 (dans la limite du 1/4 des crédits budgétés en 2025)	Affectation prévisionnelle
21	21321	IMMEUBLES DE RAPPORT	5 000,00 €	Constructions et aménagements sur la maison médicale - travaux dans les locaux mis en location
	21351	BATIMENTS PUBLICS	5 000,00 €	Constructions et aménagements sur la maison médicale - installations techniques, volets-roulants
	21848	AUTRES MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	350,00 €	Mobilier, tables, chaises, armoires sur la maison médicale
Total autorisé			10 350,00 €	